

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune d'ALEX**

N° 2022\_49

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

**Séance du 7 Novembre 2022**

Le lundi 7 novembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
2 novembre 2022

Date d'envoi en Préfecture  
15 novembre 2022

Date d'affichage  
17 novembre 2022

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Semya WATBLED AJMI

**Etaient excusé(s) :** Eric WAGON (procuration à Denis CORNILLON), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Sylvie JONDON (procuration à Jocelyne CASTON), Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET (procuration à Semya WATBLED AJMI)

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

**Secrétaire de séance :** Christel DUBOIS

**ELECTRIFICATION SDED :**

**Effacement et fiabilisation des réseaux électriques entrée OUEST**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : Electrification**

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques entrée OUEST

**Dépense prévisionnelle HT :** ..... 74 162,63 €

Dont frais de gestion : 3 531,55 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : ..... 59 330,10 €

**Participation communale :** ..... 14 832,53 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
- S'ENGAGE à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Energie Drôme,
- DONNE POUVOIR à M. Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

**M. Gérard Crozier**  
Maire d'Alex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Syndicat Départemental d'énergies de la Drôme

Programme : 2022  
 Aire : 260060083 AER  
 Lot : 5  
 Maître d'œuvre : SDED

DEPARTEMENT (S) : **DRÔME**

COMMUNE (S) : **ALEX**

*Effacement et fiabilisation des réseaux*  
*Entrée OUEST du Village*  
*Sur les Postes MOURET et LOTISSEMENT FRP*

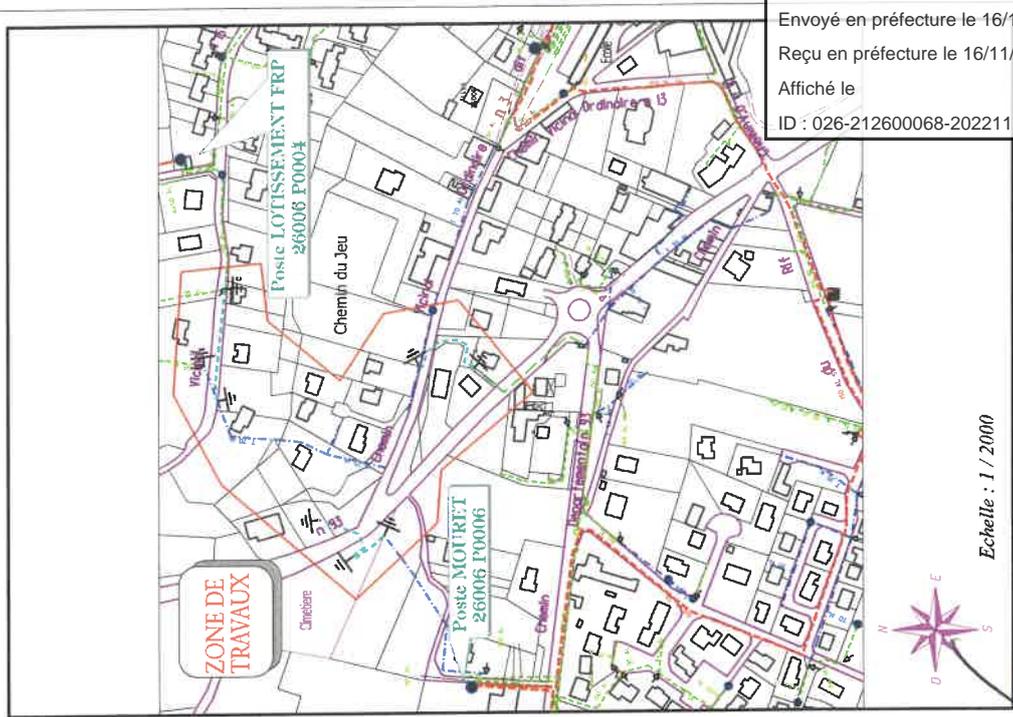
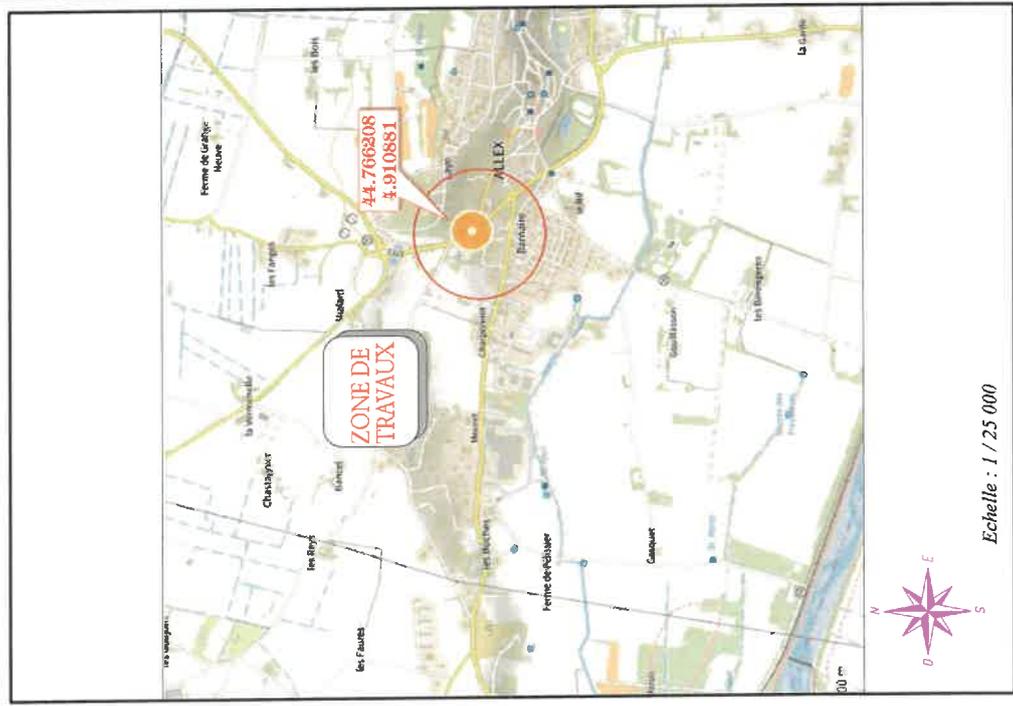
**PLAN DE SITUATION**

- LEGENDE :**
- Poste à créer
  - Poste à déposer
  - HTA à continuer
  - HTA à déposer
  - I A C M à poser
  - BTX à continuer
  - BTX à déposer
  - séparation de réseaux
  - France Télécom

POSTER N°	S72089 - NC	PROJET N°	12000
A	08/07/2022	Projet Initial	
B	29/08/2022	Modification suite réunion	
C	29/08/2022	Bon pour Exécution	
hectares			
Dates			

**GIAMMATEO RESEAU**  
 Avenue Marc Segah - 07000 PRIVAS  
 Tél. : 04.75.64.65.42 - Fax : 04.75.64.76.86  
**G2204160**

840, Rue Arrière Bergée - 26500 BOURG-LES-VALENCE  
 Tél. : 04.75.43.55.99 - Fax : 04.75.43.68.97  
 E-mail : [ste.secca@secca-ingenierie.fr](mailto:ste.secca@secca-ingenierie.fr)



Envoyé en préfecture le 16/11/2022  
 Reçu en préfecture le 16/11/2022  
 Affiché le  
 ID : 026-212600068-20221107-2022\_49-DE



*de Mairie,  
 Girard Crozier*



# ALLEX

RFD : RRECAP-260060083AER

N° dossier 260060083AER Réf ERDF : DC24/102254  
Libellé Effacement et fiabilisation des réseaux électriques entrée OUEST

ESTH

## Projet Définitif - Détail de la contribution communale

HT de l'entreprise avant actualisation:		58 393.35 €
HT de l'entreprise actualisé	Tx d'actualisation = 1.112	64 933.41 €
Somme HT à valoir pour imprévus	8%	5 194.67 €
HT Travaux		70 128.08 €
Frais d'enregistrement aux hypothèques HT	2	503.00 €
		- €
		70 631.08 €
Frais de gestion	5%	3 531.55 €
<b>Montant HT global de l'opération</b>		<b>74 162.63 €</b>

## Participation Communale

Montant HT de l'opération x 20 % 14 832.53 €

Financement mobilisé par Territoire d'Energie Drôme

59 330.10 €

Le Maire,  
Gérard Crozier



Etabli le  
11/10/2022